

---

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS**

#### **DU 9 FEVRIER 2011**

---

*Le Conseil Communautaire s'est réuni le Mercredi 9 Février à 19h00 à la Salle Daniel Rochefort à SAINT JACQUES D'AMBUR, sous la Présidence de Lionel MULLER.*

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, COURTADON Geneviève, FRUCHARD Jean-Luc (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, BESSERVE Rémy, NOMY Joëlle (Chapdes-Beaufort), BOUCHERET Jean, MARTIN Maurice (La Goutelle), SERVIERE Gilles, ARNAUD Daniel (Montfermy), Gaston MATARIN, Michel TIXIER (Pontgibaud), VERNADEL Christian, TIXERONT Isabelle (St Jacques d'Ambur), GIRAUD-VIALETTE Jeannette, MEUNIER Christophe (St Pierre le Chastel),

Etaient absents excusés : BRUN Chantal, DEBRA Yves, GOY Jean-Paul, WALSH Damian

Secrétaire de Séance : Christian VERNADEL

**Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président donne lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire précédente du 15 décembre 2010. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.**

Monsieur Christian VERNADEL, Maire de Saint-Jacques d'Ambur, accueille les participants et remercie les conseillers communautaires de leur présence.

#### **CHOIX DU PRESTATAIRE MISSION « DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT »**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/01/2010, actant le dépôt de candidature auprès du Conseil Général pour un Contrat Local de Développement,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17/06/2010, autorisant le lancement d'un appel d'offre pour la réalisation d'un diagnostic de territoire,

Une consultation a été lancée le 22/11/2010.

Le cahier des charges demandait une étude devant permettre une analyse territoriale aussi bien quantitative que qualitative s'appuyant sur plusieurs axes stratégiques (analyse spatiale, analyse organisationnelle, politique et administrative, analyse socio-économique des différentes composantes du territoire, analyse tendancielle, analyse environnementale), ces axes devant se croiser pour apporter une vision globale du territoire et de ses logiques de développement.

Outre l'étude du contexte (socio-historique, environnemental et géographique, infrastructurel, économique et commercial, politique, ...), ce diagnostic devra permettre de mieux connaître et comprendre les acteurs et leurs logiques (convergences, antagonisme, évolution, projets,...) dans ce contexte.

Au terme de cette première analyse, en concertation avec les élus et acteurs locaux, des enjeux devront être définis. Il sera nécessaire d'identifier des leviers d'action susceptibles de faire avancer le

territoire dans la direction souhaitée, déclinées en objectifs prioritaires et moyens mis en œuvre pour les atteindre (mesures ou actions). On retrouvera ainsi des axes opérationnels et des axes organisationnels.

L'étude sera menée dans le cadre d'une démarche participative.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 11/01/2011, 3 propositions ont été déposées.

Suite à l'analyse des offres, les propositions ont été classées comme ci-dessous :

| N° de dépôt | Nom du prestataire   | TOTAL Prix HT          | Délai d'exécution de la mission 25% (5 points) | Proposition d'honoraires 35% (7 points) | Références présentées 10% (2 points) | Capacités du candidat et des moyens mis en œuvre 35% (6 points) | TOTAL DES POINTS | Classement |
|-------------|----------------------|------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------|------------|
| 1           | ARIANE DEVELOPPEMENT | 15300 € (18 journées)  | 5                                              | 4                                       | 2                                    | 1                                                               | 12               | 3          |
| 2           | FS CONSEIL           | 22 700 € (41 journées) | 5                                              | 6                                       | 2                                    | 2                                                               | 15               | 2          |
| 3           | MATI CONSEIL         | 16820 € (30 journées)  | 5                                              | 5                                       | 1                                    | 5                                                               | 16               | 1          |

Dans le cadre des CLD, une aide de 15 230 € est accordée par le Conseil Général pour ce diagnostic.

**Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents,**

- **Entérine la décision de la CAO et retient le Cabinet MATI CONSEIL pour la Mission de diagnostic de territoire et définition d'une stratégie de développement pour un montant de 16 820 €.**
- **Autorise le président à engager les procédures.**

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE

### ADHESION A L'ASSOCIATION RIOM COMBRAILLES INITIATIVE

Riom Combrailles Initiatives est une association qui propose ses services aux entreprises créées ou reprises situées sur l'arrondissement de Riom et qui concernent les activités de l'industrie, les services aux entreprises, artisanat de production et services aux particuliers (présentant un caractère innovant ou s'inscrivant dans une logique d'aménagement du territoire).

Un Comité d'Agrément a en charge l'examen des dossiers et veille à ce que le projet soit en adéquation avec le tissu économique local existant.

Il peut allouer aux entreprises un prêt sans intérêt de 3000 € à 25000€ sur une durée de 2 à 5 ans et accompagne le porteur de projet grâce à un parrainage par un chef d'entreprise qui lui apporte son expérience et un suivi/conseil des animateurs de RCI en matière technique, financière et commerciale.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 200 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :**

- **Décide l'adhésion de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans à l'Association Riom Combrailles Initiatives**
- **Autorise le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 200 €**
- **Autorise de président à engager les démarches nécessaires.**

### **PROJET D'INSTALLATION MECANIQUE AUTOMOBILE A CHAPDES BEAUFORT**

Cette opération consiste à accueillir l'entreprise artisanale de M. Ludovic Costa, qui exploite, en centre bourg de Chapdes-Beaufort, un garage de mécanique auto dans un local totalement désuet et inadapté à tout développement d'activité et dangereux pour la sécurité des riverains. Cette opération s'inscrit dans un objectif de maintien d'une activité de proximité, et de la moderniser afin d'en assurer sa pérennité. Le projet a fait l'objet d'une étude économique par le biais de la Chambre de Métier et de l'Artisanat qui a montré une viabilité sans induction de distorsion de concurrence. Le cursus professionnel de M. Costa présente de très sérieuses garanties.

La commune de Chapdes-Beaufort possède une réserve foncière de 6000 m<sup>2</sup>, pouvant répondre aux besoins du porteur de projet. Seule une superficie de 2000 m<sup>2</sup> est nécessaire à celui-ci. Le coût de la revente du terrain est compris dans le coût de l'opération. La Commune de Chapdes-Beaufort s'engage à revendre le terrain à un coût équivalent au coût d'acquisition en 2008, et s'engage à financer toutes les extensions de réseaux nécessaires pour la viabilisation du terrain.

Dans le souhait d'accompagner le développement de l'entreprise, la Communauté se propose d'acquérir un terrain, de construire un atelier d'une surface de l'ordre de 300 m<sup>2</sup> et de louer les locaux à M. Costa dans le cadre d'un bail commercial. Dans le souci d'alléger la charge locative la Communauté sera amenée à solliciter :

1. Le Conseil Général
2. l'Etat au titre du Fisac

Le coût prévisionnel des investissements liés à cette opération est le suivant :

|                                    |                  |
|------------------------------------|------------------|
| AMENAGEMENTS DES ABORDS            | 50 000 €         |
| TRAVAUX                            | 160 000 €        |
| BRANCHEMENTS                       | 5 000 €          |
| MAITRISE D'ŒUVRE BASE+EXE          | 21 000 €         |
| AMO                                | 7 000 €          |
| SPS/CT                             | 6 500 €          |
| SONDAGE ETUDE DE SOLS              | 2 500 €          |
| <b>TOTAL TRAVAUX ET HONORAIRES</b> | <b>252 000 €</b> |
| ACQUISITION FONCIERE               | 30 000 €         |
| FRAIS D'ACTE                       | 2 000 e          |
| <b>TOTAL HT</b>                    | <b>284 000 €</b> |

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

|                                                   |           |
|---------------------------------------------------|-----------|
| ETAT FISAC                                        | 84 000 €  |
| Conseil Général                                   | 70 000 €  |
| Participation intercommunale sous forme d'emprunt | 130 000 € |

La location sera établie sur la base d'un bail commercial pour un montant de loyer couvrant l'emprunt contracté par la collectivité pour ce projet, majoré de la TVA applicable au jour de l'éligibilité.

L'exploitant prendra à sa charge l'ensemble des investissements lié au matériel, stock et mobilier. Les termes du bail feront l'objet d'un acte notarié.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :**

- **adopte le projet tel qu'il lui est présenté et approuve son financement,**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Fisac opération rurale individuelle,**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention au Conseil Général location commerciale simple,**
- **retient l'Association DEREHA, en qualité d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, dans le montage administratif, et autorise Monsieur le Président à signer un contrat d'assistance,**
- **autorise Monsieur le Président à signer un contrat de maîtrise d'œuvre, de SPS, et de contrôle technique,**
- **et à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de ce programme**
- **Atteste que l'opération n'a pas fait l'objet d'un début de travaux et que les travaux ne commenceront pas avant les décisions d'attribution de subvention.**

## **ASSOCIATION, SPORT, CULTURE ET JEUNESSE**

### **CONVENTIONNEMENT INTERVENTION MUSICALE DANS LES ECOLES AVEC LA COMMUNE DE PULVERIERES**

Vu la prise de compétence « Enseignement musical dans les écoles primaires et maternelles du territoire », par arrêté en date du 14 janvier 2011,

Compte tenu que l'école de PULVERIERES travaille en Regroupement Pédagogique Intercommunal avec la commune de Chapdes Beaufort,

Il y a lieu de signer une convention entre la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans et la Communes de Pulvérières, afin de définir les modalités d'interventions de nos agents pour assurer l'enseignement musical dans cette commune.

Le Président propose d'intervenir comme prestataire pour un coût horaire de 35,00 € pour 2 heures d'interventions hebdomadaires sur 36 semaines scolaires. Seules les heures d'interventions effectuées seront facturées.

En contrepartie, la commune de Pulvérières mettra à disposition gratuitement, son car et son chauffeur, 2 demi-journées par années scolaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :**

- **Autorise le Président à signer une convention de prestation, concernant les interventions musicales en milieu scolaire, avec la Commune de Pulvérières, dans les conditions décrites ci-dessus.**

## **DIVERS**

### **REPRESENTATION DE LA CCPSV AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER**

Le bureau syndical du SMAD des Combrailles a décidé qu'un siège au Comité de programmation LEADER serait désormais dédié à la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :**

- **Désigne Monsieur Lionel MULLER comme membre titulaire au Comité de programmation LEADER et Monsieur TIXIER Michel, comme membre suppléant.**

### **ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

**Sur la proposition de son président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'autoriser le président à :**

- **Encaisser les chèques libellés à l'ordre de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans sur le budget principal de la Communauté de Communes .**

**Le Président est mandaté pour engager les procédures.**

### **MISE EN CONFORMITE DES DEUX STRUCTURES BARNUM**

Suite à une visite du Bureau de Vérification des Chapiteaux tentes et structures, l'expert a conseillé la mise en conformité des deux structures (5x6 et 5x9) au cas où il soit nécessaire qu'elles soient installées en prolongement. La loi oblige la mise en conformité des structures ayant une surface supérieure à 50 m².

Le Bureau de vérification nous propose d'assurer la procédure de vérification et mise en conformité de ces deux structures pour un prix préférentiel de 230 € HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :**

- **Autorise le Président à engager les procédures pour la mise en conformité des deux barnums (5x6 et 5x9) par le Bureau de vérification des chapiteaux tentes et structures.**

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU SITE INTERNET**

La Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans a besoin d'un site internet pour communiquer sur ses activités et celles de ses communes, permettant d'offrir un service supplémentaire à la population.

Afin de pouvoir réaliser ce projet dans un court délai et à moindre coût, nous avons demandé à plusieurs prestataires de nous faire une proposition.

Après étude des propositions, le groupe de travail délégué propose que se soit l'offre du prestataire BUSICLIC qui soit retenue, compte tenu qu'elle offre de nombreuses fonctionnalités avec un graphisme moderne pour un coût restreint.

La gestion du site sera totalement administrable par la communauté de communes.

Afin de réduire le coût de l'opération, le Communauté de communes est amenée à solliciter le programme LEADER, animé et géré par le SMAD des Combrailles, pour une aide pouvant s'élever à 55 % du montant HT.

| Création du site internet CCPSV – Plan de financement prévisionnel                      |                 |                                                           |                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------------------|----------------|
| DEPENSES (HT)                                                                           |                 | RECETTES (HT)                                             |                |
| Portail internet (hébergement, charte graphique, architecture technique, formation,...) | 425,22 €        | Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans (45%) | 191,35 €       |
|                                                                                         |                 | Leader (55 %)                                             | 233,87 €       |
| <b>TOTAL</b>                                                                            | <b>425,22 €</b> | <b>TOTAL</b>                                              | <b>425,22€</b> |

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents :

- Retient la société BUSICLIC comme prestataire pour la réalisation du site internet
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus
- Autorise le Président à solliciter une subvention au titre du programme LEADER

## INFORMATION

### PLAN D'ACTION COVOITURAGE AUVERGNE

Le SMAD des Combrailles et l'Association Covoiturage Auvergne, en partenariat avec le Conseil Général, souhaite s'associer à la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans pour lancer une campagne de communication sur le covoiturage.

Des affiches et flyers seront mis à disposition dans les mairies et disponible à la communauté de communes. Un point d'information Covoiturage (PIC) devrait être mis en place sur le territoire prochainement.

Une enquête à destination des habitants est mis en ligne sur le site [www.covoiturageauvergne.net](http://www.covoiturageauvergne.net) et disponible en mairie ou à la Communauté de Communes.

### AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Le Comité de programmation LEADER du Pays des Combrailles a décidé de mettre en place un soutien financier pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments publics des communes et structures intercommunales, en partenariat avec l'ADUHME.

## **SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAYGE**

Compte tenu de la procédure de révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage et de sa conduite confiée à l'AGSGV 63, plusieurs consultations sont engagées dans ce cadre. Un questionnaire sera transmis à chaque commune, via la Communauté de communes, afin de connaître des conditions de passage, de stationnement et d'habitat.

## **LANCEMENT DE L'ENQUETE POUR UNE ETUDE « PETITE ENFANCE »**

Dans le cadre des actions du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Pontgibaud Sioule et Volcans, une enquête va être réalisée par la Caisse d'Allocations Familiales, auprès des assistantes maternelles, des parents et futurs parents des enfants de 0 à 6 ans, afin d'évaluer les besoins « petite enfance » et d'améliorer l'accueil des jeunes enfants, sur le territoire de la Communauté de Communes PSV.

### **Dates à retenir**

#### **➡ COMMISSION DES FINANCES**

**Lundi 07/03/2011 à 18h30** à la Communauté de Communes

Le **Samedi 2 avril 2011** aura lieu le **Repas de l'intercommunalité**, en soirée, à La Salle des fêtes de La Goutelle. L'ensemble des élus communaux, secrétaires de mairies et agents communautaires seront très prochainement conviés.

***Le prochain Conseil Communautaire aura lieu à MONTFERMY.***